

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 32/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
 25 AVR. 2019
MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 02/04/2019</p>	<p>L'an deux mil dix neuf le onze avril à vingt heures,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 11/04/2019</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 7</i> <i>Absents excusés : 2</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Était représentés :</i> LALAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, GLAB Grégory, CLAUDON Pierre, MORASCHETTI Élisabeth.</p>
<p>OBJET : <i>Création d'emploi</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, DELMARRE Véronique a donné procuration à MULLER-FRAS Stéphanie, GORGULU Alpay a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, GLAB Grégory a donné procuration à BEDEZ Christian, CLAUDON Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à RADREAU Sophie.</p> <p><i>Absents excusés :</i> NOIROT Catherine, ADDE Patrick.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Aurélie PLANÇON est nommée secrétaire de séance.</p>

Madame le Maire informe l'assemblée :

« Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. »

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 12/04/2018,
 Considérant la demande d'intégration de l'agent occupant les fonctions de Policier Municipal au grade d'adjoint technique (Service Ateliers Municipaux) à compter du 1^{er} juin ou 1^{er} juillet 2019,
 Considérant le recrutement d'un agent au grade de Gardien Brigadier à compter du 01/05/2019,
 Considérant la période de parrainage (entre 1 à 2 mois) pour accompagner le nouvel arrivant dans ses nouvelles fonctions,

Madame le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau des emplois à compter du 01/05/2019 comme suit :

- La création de l'emploi permanent de Gardien Brigadier à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C,
- La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné,

Quant à la suppression du poste de Gardien Brigadier, elle ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} juin ou 1^{er} juillet 2019, date à laquelle l'agent sera intégré auprès du service "Ateliers Municipaux" (au grade d'adjoint technique) et après avis du Comité Technique.

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Municipal, **par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré à Bavans, le 11/04/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 11/04/2019

Publiée le 11/04/2019.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

